



Municipalité de Saint-Michel-des-Saints

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par

**Projet de règlement # 681-2021 relatif au commerce récréatif extérieur
dans les zones Ru-13, Ru-14 et Ru-16**

**AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE ET
RELATIF À L'ARTICLE 116 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME #
319-1992**

- En ajoutant dans la grille des spécifications l'usage "commerce récréatif extérieur" pour les zones Ru-13, Ru-14 et Ru-16 ;

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 320-1992

- En ajoutant qu'est autorisé l'usage "commerce récréatif extérieur" pour les zones Ru-13, Ru-14 et Ru-16 ;

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance du 9 juin 2021, le conseil a adopté le projet de règlement # 681-2021 (décrit ci-haut)
- 2- Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 16 août 2021, à 18h30, à la salle J.M Bellerose, 140 rue Saint-Jacques à Saint-Michel-des-Saints. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3- Le projet de règlement peut être consulté à la mairie au 441 rue Brassard, entre 9h et 12h et entre 13h et 16 h 30 du lundi au vendredi, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse : <https://smds.quebec/wp-content/uploads/2021/06/681-2021-1er-relatif-au-commerce-recreatif-exterieur-dans-les-zones-ru-13-et-ru-14.pdf>
- 4- Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'être soumises à l'approbation référendaire.

Pour toute question ou renseignement supplémentaire concernant la procédure ci-haut, veuillez communiquer avec le soussigné au (450-886-4502 #7608).

Donné à Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, le (16 juillet 2021).


Sébastien Gariépy
secrétaire-trésorier
Directeur général

Certificat de publication

Je soussigné, Sébastien Gariépy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, dans La Revue du 16^e jour de juillet 2021, sur le site web de la Municipalité et en l'affichant aux endroits désignés par le conseil, ainsi qu'à la Mairie, entre 13h00 et 16h30 de l'après-midi le 16^e jour de juillet 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^e jour de juillet 2021.


Sébastien Gariépy,
Secrétaire-trésorier, Directeur général